



STIFTUNG DR. J. E. BRANDENBERGER

Erfinder des Cellophans

Errichtet von seiner Tochter Irma Marthe Brandenberger

Dr. Fritz Schiesser, président de la commission du prix  
Bahnhofstr. 15, 8750 Glarus

Appel à candidatures pour un prix sur le thème  
**L'aménagement du territoire en tant qu'obligation collective  
pour un développement durable**

Glarus, 27 juin 2022

**Prix 2022 de la Fondation Dr. J.E. Brandenberger**

Chère Madame, cher Monsieur,

Depuis 1990, le prix annuel de la Fondation Dr. Jacques Edwin Brandenberger honore des personnalités de nationalité suisse qui se distinguent par leurs efforts hors du commun pour améliorer les conditions de vie humaines, que ce soit sur le plan matériel ou immatériel. En principe, ce prix, d'un montant de 200'000 francs, devrait récompenser une seule personnalité. Il est toutefois envisageable, à titre exceptionnel, qu'il honore un groupe de personnes ou une institution suisse.

Le conseil de la fondation détermine chaque année le thème du concours, puis le choix de la lauréate ou du lauréat. Il appartient toutefois à la *commission du prix* de faire des propositions de candidature au conseil de fondation. Cette commission est composée de représentantes et de représentants des Universités et des Hautes écoles suisses, mais également d'institutions humanitaires, culturelles ou d'utilité publique. Pour déterminer son choix de candidature, elle consulte aussi largement que possible des personnes ou des institutions susceptibles de l'assister dans sa recherche. C'est à ce titre que nous vous écrivons.

Le thème proposé par le Conseil de fondation est:

**L'aménagement du territoire en tant qu'obligation collective pour un développement durable.**

L'aménagement du territoire est un instrument qui peut servir à améliorer les conditions de vie matérielles ou immatérielles. Il est donc digne d'être récompensé au regard des finalités de la fondation. Cela est particulièrement vrai dans une société qui est confrontée, sur un espace relativement restreint, aux défis dans les zones d'habitation d'un besoin croissant d'infrastructures d'habitat, de travail, de communication, d'approvisionnement et d'élimination, mais qui doit en même



STIFTUNG DR. J. E. BRANDENBERGER

Erfinder des Cellophans

Errichtet von seiner Tochter Irma Marthe Brandenberger

Dr. Fritz Schiesser, président de la commission du prix  
Bahnhofstr. 15, 8750 Glarus

temps tenir compte du besoin de préserver un environnement aussi intact, non construit, propre, exempt de nuisances, sain et naturel que possible dans les zones non urbanisées.

La pesée des intérêts entre ceux qui génèrent des nuisances et ceux qui les combattent conduit à des décisions d'aménagement du territoire qui font des gagnants et des perdants parmi la population des zones d'habitation et des zones non habitées concernées. Les zones d'habitation sont source de prospérité économique, mais sont souvent exposées aux nuisances ; les zones de non-habitat génèrent moins de nuisances, mais aussi moins de prospérité économique. Cette problématique a des dimensions politique, économique, écologique et sociale.

Un aménagement du territoire qui se contente d'assurer l'équilibre spatial entre la production de nuisances et la lutte contre celles-ci, mais qui ne tient pas compte des tensions qui en découlent, car celles-ci ne font plus partie de l'objet de l'aménagement du territoire au sens propre du terme, ne va pas assez loin et peut même avoir un effet contre-productif.

L'activité qui sera récompensée par le Prix Brandenberger en 2022 doit comprendre l'aménagement du territoire au sens propre du terme, l'identification précoce des conflits qui en découlent et l'élaboration de méthodes et de moyens pour éviter ou résoudre ces conflits. Comme c'est souvent le cas pour les activités récompensées par le Prix Brandenberger, il s'agit de construire des ponts entre différents groupes d'intérêts.

Le ou la lauréat(e) du prix 2022 doit être quelqu'un qui s'est particulièrement engagé(e) pour répondre aux exigences de la population suisse en matière d'habitat, de travail, de loisirs et de mobilité, et qui s'est également engagé(e) pour un développement durable du paysage, sans toutefois porter atteinte de manière excessive aux intérêts économiques de la Suisse. Le thème central de l'aménagement du territoire est un développement durable du paysage qui soit également supportable pour la place économique suisse. Il faut donc trouver des solutions positives à ce dilemme.

**En résumé, il s'agit de récompenser une personnalité qui, au terme d'un engagement de longue durée, a fourni des prestations exceptionnelles dans le domaine de l'aménagement durable du territoire. Elle**

- **s'est particulièrement distinguée par la mise en évidence et la conciliation d'intérêts sociaux, économiques, écologiques, etc. différents, voire contradictoires, de la collectivité;**
- **a apporté une contribution importante à l'identification des problèmes et à l'élaboration de solutions dans le sens d'un médiateur ou d'un constructeur de ponts ;**
- **a apporté un élément essentiel à l'aménagement durable des bases de notre vie, tant sur le plan matériel qu'immatériel, malgré l'évolution des besoins des générations.**

Au nom de la commission des prix, je vous demande donc de nous aider à trouver la lauréate ou le lauréat du prix 2022. Nous attendons avec impatience vos propositions et vous serions reconnaissants de les justifier brièvement par vos réflexions.



STIFTUNG DR. J. E. BRANDENBERGER

Erfinder des Cellophans

Errichtet von seiner Tochter Irma Marthe Brandenberger

Dr. Fritz Schiesser, président de la commission du prix  
Bahnhofstr. 15, 8750 Glarus

Pour en savoir davantage sur la fondation créée en 1986 par Madame Irma Marthe Brandenberger en mémoire de son père et sur les lauréats précédents, vous pouvez vous rendre sur : [www.stiftungbrandenberger.ch](http://www.stiftungbrandenberger.ch).

La commission des prix espère avoir suscité votre intérêt et vous remercie d'avance de votre collaboration. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos propositions par courrier ou par e-mail ( [schiesser@rhslawyers.ch](mailto:schiesser@rhslawyers.ch) ) **avant le 30 juillet 2022**.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre soutien et de votre engagement et vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Fritz Schiesser  
Président de la commission du prix